



Ville de  
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7  
68170 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 25 34  
Fax : 03 89 44 04 07  
[www.rixheim.fr](http://www.rixheim.fr)

Service juridique  
[service.paa@rixheim.fr](mailto:service.paa@rixheim.fr)

# ARRÊTÉ

## Décision de déclaration sans suite pour motif d'intérêt général

23 / JUR / 2026

Le Maire de la ville de RIXHEIM,

- Vu** l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la commande publique, et notamment l'article R.2185-1 prévoyant que l'acheteur peut à tout moment déclarer une procédure sans suite ;
- Vu** la délibération du conseil municipal du 26 octobre 2020 délégant au maire de Rixheim la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des actions accords-cadres, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Considérant** qu'une consultation portant sur la fourniture et la livraison de piles et de matériels électriques a été publiée le 05 novembre 2025 sur la plateforme Alsace Marchés Publics et envoyée au journal de l'Alsace ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** La procédure de passation de l'accord-cadre n° 2025-15, portant sur la fourniture et la livraison de piles et de matériels électriques, est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

**Article 2 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à RIXHEIM, le 15 janvier 2026

Le Maire,

Rachel BAECHTEL

